



<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

sauvonslegrandecran@hotmail.com

1, rue Godefroy - 75013 PARIS

Contact : 06 65 40 32 94

Paris, le 15 Juin 2006.

A l'approche de la prochaine CDEC, le Collectif *Sauvons le Grand Ecran* et l'Association *Sur les Toiles de Paris* souhaitent dénoncer l'assassinat programmé du Grand Ecran Italie, salle-phare de notre capitale et premier pôle économique et culturel du 13^{ème} arrondissement, conçue aussi bien pour le cinéma public et professionnel que pour toute autre forme de manifestation et de spectacle, la retransmission d'émissions télévisées, grands événements sportifs, etc... (*)

Nous rappelons que la fermeture prématurée de ce complexe cinématographique le 2 janvier dernier par EuroPalaces s'est faite contre l'avis du public, des professionnels, des cinéphiles, des riverains, des élus (1), des commerçants et de nombreuses associations, et en violation de la convention passée avec la Ville de Paris stipulant que Gaumont doit « participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement » au minimum jusqu'en novembre 2006 (2 - *Cahier des charges* - Art. 8 à 11).

Nous contestons une fois de plus les raisons invoquées pour cette fermeture, intervenue en l'absence de tout appel d'offres, sans tenir compte des exceptionnelles qualités techniques de ce cinéma, son classement en tête du groupe pour la qualité de ses services (3), et ses records d'affluence enregistrés en décembre 2005 (+ 191%, meilleur score de France) (4) :

- ⇒ « une baisse importante de fréquentation en 2004 ». Or les chiffres démontrent qu'en 2004 le Grand Ecran Italie, 9^{ème} sur 17 cinémas comparables, arrivait fréquemment dans le peloton de tête des salles parisiennes (5 et 6).
- ⇒ « une perte de 12% sur les entrées en 2005 ». Or non seulement la baisse pour cette salle s'avère conforme à la moyenne nationale (7), mais ses performances en 2005 dépassent régulièrement celles de ses concurrentes Paris-Périphérie (***) et (4) ;
- ⇒ une soi-disant « inéluctable » concurrence des multiplexes depuis 1997. Or rien n'a été mis en oeuvre pour contrer les effets de cette concurrence annoncée (8).

Autre anomalie, relevée par la revue *Positif*, s'ajoutant aux dérives précédemment dénoncées (9) : que le sort d'une salle de cette envergure - qui s'inscrivait à sa construction parmi les grands chantiers de l'Etat (10) - dépende des décisions unilatérales d'un groupe dominant dans les secteurs de la production, de la distribution et de l'exploitation, sans aucun contre-pouvoir des autorités publiques (11).

Sans oublier que si la vente des murs se réalisait à des fins commerciales au prix du marché actuel, les parisiens se verraient spoliés des avantages financiers consentis à l'époque par l'ancienne municipalité pour l'implantation de Gaumont (*Cahier des charges* - article 8). L'argent public servirait alors à un intérêt privé.

Beaucoup d'autres questions restent sans réponse : pourquoi est-il désormais impossible d'obtenir du CNC, organisme public, les chiffres concernant le Grand Ecran ? Pourquoi aucun projet alternatif n'a-t-il été mis à l'étude ? Où sont *tous les moyens juridiques et politiques* que le Maire du 13^{ème} s'était publiquement engagé à prendre en février 2005 (sur France 3) pour *s'opposer à la transformation en magasins de cette salle* ? Comment se fait-il que la Mairie et les pouvoirs publics défendent le seul point de vue d'EuroPalaces, à savoir la vente de cette salle prestigieuse au profit d'enseignes commerciales déjà présentes à quelques stations de métro (***) ?

Pour quelles raisons rien n'a-t-il été tenté pour éviter la désertification culturelle (****) d'un quartier déjà « *peu favorisé en matière de cinéma* » (12) et en équipements de qualité ? Ceci malgré les avertissements lancés dès l'année 2003 par l'Association *Sur les toiles de Paris*, la mobilisation initiée il y a plus d'un an par le Collectif *Sauvons le Grand Ecran*, les milliers de signatures recueillies de la France entière réclamant la protection de la salle dans le cadre du PLU, ainsi que les nombreux appels et protestations auprès des instances supposées défendre notre patrimoine et notre culture (voir dans l'onglet « courrier » du site <http://sauvonslegrandecran.free.fr>) ?

.../...

Depuis l'ajournement de la commission CDEC le 7 février, des appels d'offres ont même été lancés pour le démantèlement de la salle, ceci malgré :

- ⇒ la convention en cours qui lie EuroPalaces et la Ville de Paris ;
- ⇒ l'absence d'autorisation pour le changement d'affectation des locaux ;
- ⇒ la récente mise aux normes totales des plans de sécurité de la salle, plan incendie compris ;
- ⇒ des offres de reprise par des exploitants indépendants, persuadés de sa viabilité - voir (5) Tableau 2 - mais rapidement « dissuadés » de leur projet par EuroPalaces et la Mairie de Paris.

A ce jour, il y a donc fort à craindre qu'EuroPalaces abuse de sa position dominante au sein des circuits pour décourager toute candidature à la reprise, et cherche à rendre inutilisable cet équipement d'exception, resté jusqu'ici en parfait état de fonctionnement et immédiatement opérationnel.

Les remarquables potentialités du Grand Ecran dans les domaines du loisir et de la culture, encore inexploitées, sa configuration au cœur de l'Île-de-France, et son puissant pouvoir d'attraction bien au-delà du 13^{ème} arrondissement (à condition d'être correctement géré) constituent un atout majeur pour une capitale culturelle telle que Paris, première destination touristique au monde.

Considérant que sa disparition définitive serait non seulement une aberration, mais une grave erreur économique, nous invitons chacun à réfléchir à ses responsabilités en vue de sa préservation.

Sauvons le Grand Ecran (Contact : 06 65 40 32 94)
sauvonslegrandecran@hotmail.fr

Sur les Toiles de Paris (Contact : 06 75 04 25 36)
cinema.memoire.et.sauvegarde.stp@tiscali.fr

(*) Sa scène de 200 m², ses vastes dégagements, loges équipées, son espace-cocktail, et son énorme monte-charge directement relié au parking du Centre Commercial Italie 2, confèrent à la salle Grand Ecran les meilleurs outils pour y présenter toute forme de manifestations prévues au cahier des charges : spectacle vivant, émissions de télévision (celle de Bernard Tapie y a été tournée), congrès, conférence, etc...



(**) *Baisse de fréquentation des salles Paris-Périphérie en 2005 (Chiffres Film Français) :*

Paramount Opéra : -11%, Rex : -20%, Gaumont Parnasse : -18%, Gaumont Aquaboulevard : -10%, **Gaumont Grand Ecran Italie : - 12%** ; Gaumont-Gobelins : -17%, UGC Gobelins : -11%, UGC Bercy : -11% ; UGC Lyon Bastille : -14%, UGC George V : -14%, UGC Maillot : -10%, UGC La Défense : -14%, Pathé Quai d'Ivry : -14%, Gaumont Disney Village : -24%, UGC Noisy le Grand : -21%, UGC Rosny : -11%, UGC Vélizy : -19%, Pathé Cyrano Versailles : -21%, Belle-Epine : -13%.



(***) Il existe à Paris 7 magasins HABITAT (meubles et accessoires de décoration) : Montparnasse, Bastille, République, Les Halles, Pont-Neuf, Madeleine, Etoile.

Le Centre Commercial Italie 2 abrite 122 boutiques, dont 57 de vêtements. Nul doute que l'enseigne H&M pourra y trouver sa place sans prendre celle du plus bel écran de la capitale.



(****) Après la disparition des trois salles du Grand Ecran Italie, succédant à celle des quatre salles du Paramount-Galaxie (Centre Commercial Italie) remplacées fin 88 par une extension du Gymnase-Club, l'offre actuelle de 28 salles de cinéma pour le 13^{ème} (réparties sur 4 complexes) – bien inférieure aux 47 salles du 6^{ème}, aux 65 du 8^{ème}, aux 41 du 14^{ème}, ou aux 33 salles du 15^{ème} – est loin d'être pléthorique pour l'un des 3 arrondissements les plus peuplés de Paris. Il paraît donc d'autant plus choquant d'en éliminer la plus prestigieuse, la plus performante, et la plus accessible (notamment aux handicapés).

Annexes

- (1) Réactions d'élus (Février-Décembre 05) - p.4 ;
 - (2) Cahier des charges (Octobre 1991) - p.5-7 ;
 - (3) Note QualiService (Décembre 2005) - p.8 ;
 - (4) Chiffres Film Français (Décembre 2005) - p.9 ;
 - (5) Tableaux - p.10 ;
 - (6) Quelques chiffres 2004 - p.11 ;
 - (7) Chiffres Boursier.com : Baisse de la fréquentation nationale 2005 - p.12 ;
 - (8) Extrait du courrier d'un salarié d'EuroPalaces au Comité d'Entreprise (Octobre 2004) - p.13 ;
 - (9) Dérives constatées depuis 2001 - p.14 ;
 - (10) Le Monde (25/06/05) - p.15 ;
 - (11) Positif (Mars 2006) - Editorial - p.16 ;
 - (12) Positif (Mars 2006) - Bloc-note - p.17.
-

ANNEXE 1

Réactions d'élus

Je m'opposerai par tous les moyens, juridiques et politiques, à la transformation en magasins de (cette) salle. Je suis étonné que des professionnels comme Gaumont et Pathé, qui ont été l'honneur du cinéma français, puissent aujourd'hui avoir confié leurs intérêts à des « margouilins » sans scrupules.

(Déclaration de Serge Blisko sur France3 Ile-de-France – Février 2005)



Le maintien de l'activité de cette salle est non seulement nécessaire à la vie culturelle et économique de l'arrondissement, mais il permettrait également la sauvegarde architecturale d'une des plus grandes salles de cinéma de la capitale. (Lettre de Jack Lang à Serge Blisko – Juin 2005)



Le Cinéma Gaumont Grand écran fait partie, depuis plusieurs années, du patrimoine culturel du XIII^{ème} arrondissement en particulier, et de Paris plus globalement.

Des générations de cinéphiles s'y sont bousculées. Certes peut-être pas assez. Mais la culture n'est pas une marchandise comme les autres ; c'est un bien beaucoup plus précieux.

Nous sommes de plus en plus nombreux à refuser la fatalité et à dire non à la disparition de l'une des plus belles salles de la capitale. C'est pourquoi nous demandons l'adoption d'un moratoire afin de pouvoir étudier les possibilités de sauvegarde de ce lieu culturel unique à Paris.

Tous ensemble, sauvons le Grand écran ! (Communiqué de Marielle de Sarnez – Décembre 2005)



La solution de facilité pour n'importe quelle municipalité aurait été de livrer cet espace aux marchands. Mais, dans le pays de l'exception culturelle et dans la Capitale qui a un rôle majeur pour le développement de notre culture et de notre cinéma, dans un arrondissement périphérique où manquent les lieux culturels et les espaces associatifs, la destruction pure et simple de cette salle serait lourde de conséquences pour la Ville et pour le quartier. (Lettre de Pierre Lellouche au Maire de Paris – Décembre 2005)



Sur le rapport présenté par M. Pierre-André PÉRISSOL,
au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article premier.- Sont attribuées à la Caisse des écoles du
20^e arrondissement :

- une subvention contractuelle d'un montant de
500.000 F pour la restauration scolaire ;

- une subvention contractuelle d'un montant de
880.000 F pour l'organisation de séjours de vacances.

Art. 2.- La dépense totale correspondante, soit
1.380.000 F, sera imputée au chapitre 944, sous-chapitre
944-30, article 657-29, du budget de fonctionnement de la Ville
de Paris de 1991.

**1991 D. 1764 - Approbation du nouveau cahier des charges
pour l'exploitation du complexe audiovisuel "Grand
Ecran" situé 18-20, place d'Italie (13^e). Mme Françoise
de PANAFIEU et M. Yves GALLAND, rapporteurs.**
Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat le 23 octobre 1991.
Reçue par le représentant de l'Etat le 24 octobre 1991.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,

Vu la délibération D. 903, en date du 22 juin 1987,
autorisant M. le Maire de Paris à céder à la société "La Foncière
des Champs-Élysées" le lot n° 23 de l'ensemble immobilier
"Italie-Vandrezanne" (13^e) ;

Vu la délibération D. 773, en date du 30 mai 1988, et le
plan s'y rapportant, relatifs au déclassement de parcelles de
voie publique situées au droit des n°s 2 à 16, avenue d'Italie et
au droit des n°s 18-20, place d'Italie (13^e) ;

Vu la délibération D. 1701, en date du 24 octobre 1988,
autorisant M. le Maire de Paris à substituer la S.C.I. "Italie
Grand Ecran" à la société "La Foncière des Champs-Élysées"

pour la cession du lot n° 23 de l'ensemble immobilier "Italie
Vandrezanne" et de volumes déclassés sis 2 à 16, avenue
d'Italie et 18-20, place d'Italie (13^e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 octobre 1991,
par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver un
nouveau cahier des charges pour l'exploitation du complexe
audiovisuel "Grand Ecran" situé 18-20, place d'Italie (13^e) ;

Délibère :

Article premier.- La S.C.I. "Italie Grand Ecran" est
autorisée à céder à la S.I.C.O.M.I. "Société financière
immobilière Indosuez" le complexe audiovisuel "Grand
Ecran", réalisé dans le lot n° 23 de l'ensemble immobilier
"Italie Vandrezanne" (13^e).

Art. 2.- La société financière immobilière Indosuez est
autorisée à confier l'exploitation du complexe audiovisuel
"Grand Ecran" à la société GAUMONT aux conditions prévues
dans le nouveau cahier des charges annexé à la présente

délibération. Ce nouveau cahier des charges sera substitué à
celui (approuvé par l'acquéreur originel le 20 mai 1987) qui
était annexé à l'acte du 20 décembre 1988 aux termes duquel la
Ville de Paris a cédé à la S.C.I. "Italie Grand Ecran" le lot n° 23
de l'ensemble immobilier "Italie Vandrezanne" (13^e).

L'article 2 de la délibération D. 903, en date du 22 juin
1987, susvisée, et l'article 5 de la délibération D. 1701, en date
du 24 octobre 1988, également susvisée, sont sur ce dernier
point partiellement rapportés.

Cahier des charges pour l'exploitation de l'ensemble audiovisuel Grand Ecran

En janvier 1985, la Ville de Paris a acquis un ensemble de
droits immobiliers, portant sur un terrain de 5.500 mètres carrés
environ, situé 18-20, place d'Italie, à l'angle de l'avenue d'Italie
et de la rue Bobillot, sur lequel elle souhaitait voir s'implanter
un bâtiment comportant entre autres fonctions, un ensemble
audiovisuel destiné à des activités cinématographiques
classiques et à l'enregistrement ou à la diffusion de spectacles
télévisés.

En février 1987, et sur la base du projet architectural de
"Kenzo Tange Associates", la Ville de Paris a procédé à une
consultation visant à sélectionner l'équipe qui s'est engagée
pour elle-même et pour ses ayants droits successifs, aux
conditions d'exploitation dudit complexe contenues dans le
cahier des charges initial.

L'acquisition des droits immobiliers a été régularisée par

acte authentique du 20 décembre 1988. Un ensemble
immobilier, divisé en lots de volumes, a été réalisé comportant,
outre le complexe audiovisuel, des bureaux, un centre
commercial et une résidence hôtelière.

Il est apparu, à la suite de nombreux contacts pris par la
"Foncière des Champs-Élysées Promotion" pour la mise en
place de la société d'exploitation prévue par le cahier des
charges, que celui-ci nécessiterait un certain nombre

~~Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;~~

~~Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 14 octobre 1991 ;~~

~~Vu l'avis du Maire du 13^e arrondissement, en date du 18 octobre 1991 ;~~

~~Sur le rapport présenté par Mme Françoise de PANAFIEU, au nom de la 4^e Commission, et par M. Yves GALLAND, au nom de la 6^e Commission ; ensemble les observations portées au compte rendu,~~

La grande salle équipée de projecteurs 35-70 mm, double bande, double poste, automatisme intégral, bénéficiant des dernières innovations techniques, d'un équipement sonore Dolby stéréo, bi amplification grande puissance, vidéo projection grand écran.

Article 2 - Propriété des murs

L'immeuble doit être acquis par une SICOMI, la "Financière Immobilière Indosuez", dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier, le locataire exploitant étant la société GAUMONT.

A l'expiration de ce crédit-bail, la société locataire deviendra propriétaire de l'immeuble, à charge pour elle de respecter tant le présent cahier des charges que l'ensemble des conditions particulières, et les documents annexés à l'acte du 20 décembre 1988.

Pendant la durée du contrat de ce crédit-bail, la société locataire et la SICOMI propriétaire devront respecter l'ensemble de ces mêmes dispositions.

Il est expressément convenu que le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision, et que sa propriété, susceptible d'être transmise dans des conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après, devra rester intangible.

Article 3 - Société d'exploitation

La société qui se verra confier l'exploitation de l'ensemble audiovisuel et cinématographique, devra comporter des actionnaires, et/ou des dirigeants présentant toutes garanties dans les domaines suivants :

- gestion de société commerciale ;
- gestion d'équipement d'envergure recevant du public ;
- gestion et exploitation de salles de projection cinématographiques ;
- organisation de manifestations culturelles.

Elle devra, en outre, de par ses actionnaires, présenter toute garantie de solidité financière.

Il est prévu que la société GAUMONT ou les filiales dont elle détiendra plus de 50 % du capital social assure l'exploitation de ces salles.

d'aménagements pour être adapté à la conjoncture actuelle.

C'est dans ces conditions que la "Financière immobilière Indosuez SICOMI du groupe Indosuez" lequel contrôle à ce jour la "Foncière des Champs-Élysées Promotion", a prévu d'acquérir le complexe audiovisuel et d'en consentir la jouissance à la société d'exploitation cinématographique GAUMONT, laquelle s'est déclarée intéressée par l'exploitation de ce complexe audiovisuel, elle a l'intention d'intégrer ce lieu à son réseau prestigieux de salles dotées des meilleurs équipements, d'une programmation d'exclusivité, d'un système de réservation de places téléphonique et télématique.

Des sous-locations partielles de courte durée pourront intervenir sous réserve du respect, par les sous-locataires, du présent cahier des charges, sans pour autant également que la sous-location remette en cause l'indivisibilité du bail.

Article 5 - Engagement de programmation

5.1 - Cinémas

2 petites salles d'environ 100 fauteuils.

Les films présentés devront être des films de première exclusivité.

Les salles seront dotées d'un équipement sonore Dolby stéréo et d'équipements d'accueil et de confort de toute première catégorie.

5.2 - Grande salle

Les activités suivantes seront exploitées dans la grande salle :

a) Projection de films long métrage

- Cinéma sur écran supérieur à 18 mètres s'intégrant dans programmation d'un réseau de salles prestigieuses.

- Projections de films d'exclusivité ainsi que festivals à thème et "nuits de cinéma", tous les soirs à partir de 19 heures ; toute la journée à partir de 13 heures les mercredi, samedi dimanche, jours fériés et vacances scolaires.

b) En dehors des heures de projection de films d'exclusivité

Les utilisations suivantes de la salle sont prévues dehors des heures de projection de films de long métrage :

- Congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés : 40 séances par an.

- Utilisation par les producteurs et organismes de télévision pour des présentations en avant-première d'émissions télévision, de films ou téléfilms : 60 à 90 séances par an.

- Projections pour les scolaires et enfants : 95 séances par an.

- Projections de films concernant principalement Paris pour groupes organisés de touristes : 60 séances par an.

- Projections pour les personnes du 3^e âge : 10 à 30 séances an (matin et après-midi).

- Utilisation par la Ville de Paris : 12 séances par an.

Ces durées d'utilisation sont données à titre indicatif. Toutefois, ces différentes fonctions seront bien maintenues dans une proportion, pour chacune, voisine de la proportion retenue ci-dessus, à 20 % près. En cas de modification notable du marché, ces conditions pourraient être revues à la demande de l'exploitant et après accord de la Ville de Paris.

Article 6 - Licéité

L'exploitation du complexe audiovisuel exclura tout spectacle à caractère immoral, pornographique ou d'incitation à la violence. L'exploitant s'engagera à supprimer immédiatement de l'affiche, sur demande de la Ville de Paris, tout film qui présenterait de tels inconvénients.

Article 7 - Affichage

La signalisation des activités et des programmes du complexe audiovisuel par voie d'affichage ou de procédés de projection, devra être étudiée de manière à s'intégrer au parti architectural des façades, en particulier, celle de la place d'Italie, qui se caractérise par une volonté de transparence sur quatre premiers niveaux.

Dans ce cadre, il doit être prévu la possibilité, en façade de l'immeuble, d'implanter une enseigne "Gaumont Grand Ecran" ainsi que d'afficher les manifestations ou films d'exclusivité ou de les annoncer par faisceau laser ou projection murale.

L'ensemble de ces dispositifs devront respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables aux enseignes et à la publicité.

Article 8 - Nature juridique du présent cahier des charges

Les obligations du présent cahier des charges trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel, le prix de cession du terrain est déterminé.

Le présent cahier des charges, sous réserve de son approbation par le Conseil de Paris, fera l'objet d'un acte modificatif à l'acte authentique du 20 décembre 1988 contenant cession par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier. Il sera annexé à tous les actes ultérieurs de rétrocession, ainsi qu'aux actes sous tendant l'utilisation du complexe, soit dans le cadre du crédit-bail conformément à l'article 4 ci-dessus, soit baux commerciaux, sous-locations ...

Article 9 - Agréments successifs

A chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel (mutation de sa propriété ou mutation de son usage : a) pendant la durée du crédit-bail : cession de crédit-bail ; b) à l'expiration du crédit-bail : cession de bail commercial, renouvellement, etc...)

L'agrément de la Ville de Paris devra être requis sur les conditions de cette mutation, sauf s'il s'agit de mutations internes au groupe GAUMONT, présentant les mêmes garanties financières, et tel que prévu ci-dessus à l'article 3.

Article 10 - Sanctions

En cas de manquement aux obligations du présent cahier des charges, la Ville de Paris pourra requérir du Tribunal compétent, la résolution du titre constituant le support juridique de cette exploitation, étant entendu, et compte tenu des interactions souhaitées en ce qui concerne l'exploitation de chacun des éléments de programme, que la résolution d'une sous-location, si elle est demandée par la Ville de Paris, entraînera la résolution de plein droit du bail consenti par la société propriétaire à la société d'exploitation, et pendant la durée du crédit-bail : la résiliation du crédit-bail.

Dans ce cas, la Financière immobilière Indosuez, propriétaire, devra mettre en place dans un délai de 3 mois, un nouvel exploitant se conformant au présent cahier des charges. A défaut, la Ville de Paris pourra substituer à la société d'exploitation l'exploitant de son choix, pourvu que celui-ci s'engage à payer à la SICOMI propriétaire, un loyer dont le montant minimum au titre de l'ensemble est d'ores et déjà fixé à 1.713.386 F hors taxes (un million sept cent treize mille trois cent quatre vingt six francs), en valeur 4^e trimestre 1990, indexé en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction.

Article 11 - Durée d'exploitation

La durée d'exploitation du présent cahier des charges est limitée à 15 ans à dater de l'achèvement du bâtiment.

1991 D. 1765 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec le Centre français de protection de l'enfance une convention pour la structure "Enfant Présent" (20e). Mme Marie-Thérèse HERMANGE, rapporteur.
Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat le 4 novembre 1991.
Reçue par le représentant de l'Etat le 5 novembre 1991.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 18 octobre 1991, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec le Centre français de protection de l'enfance une convention pour la structure "Enfant présent" (20e) ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

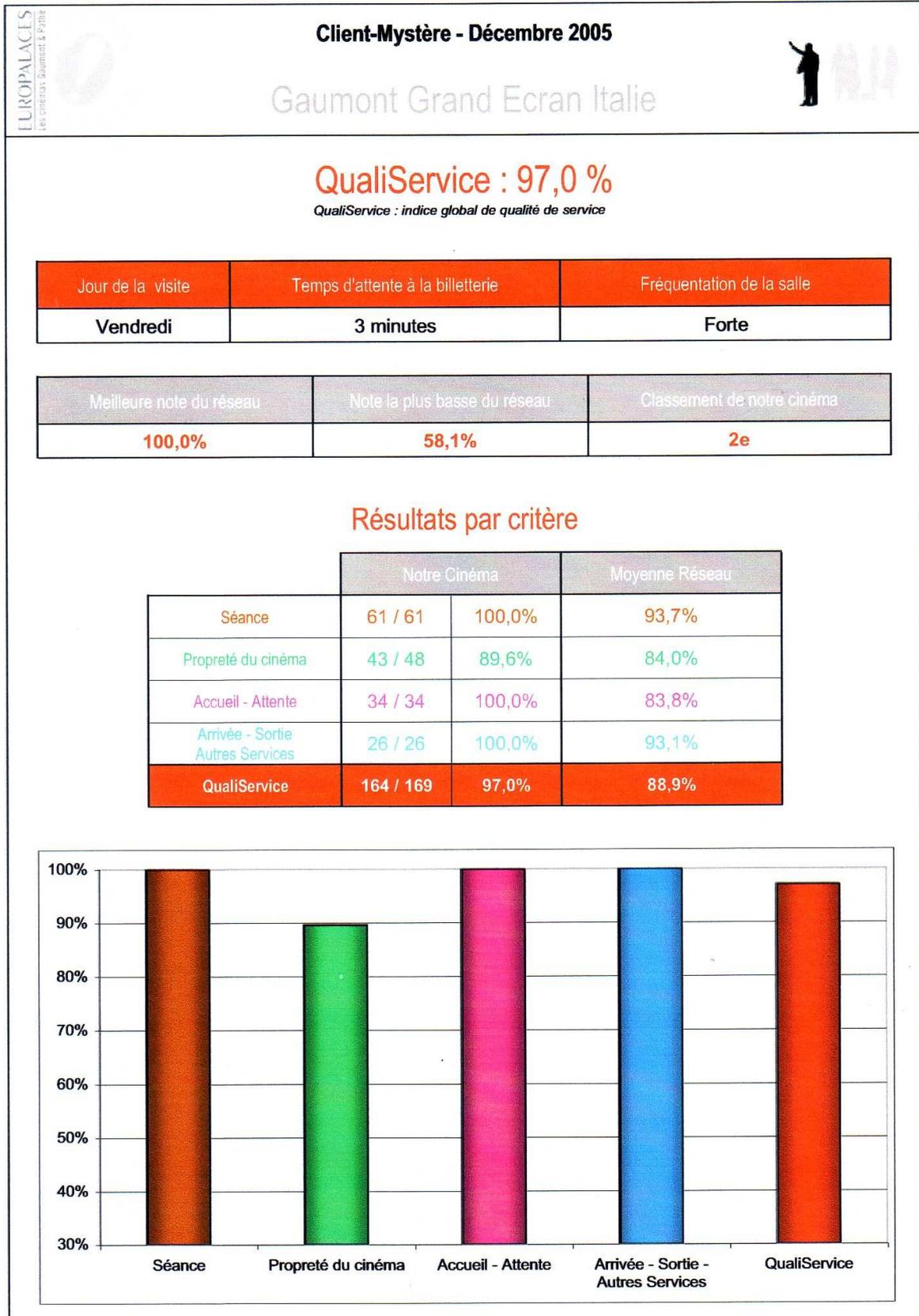
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 15 octobre 1991 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Thérèse HERMANGE, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article premier.- M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Centre français de protection de l'enfance une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, pour la structure "Enfant présent", 27, rue Levert (20e).

NOTE QualiService – Décembre 2005 : 97% - 2^{ème} du groupe



ANNEXE 4 - Chiffres Film Français – Décembre 2005



Semaine du 30/11 au 6/12/2005 : (1^{ère} semaine de « Harry Potter et la coupe de feu » en Version Française)

GRAND ECRAN Italie : +191 % = meilleur score des 40 salles Paris-Périphérie

Top 40 des cinémas

Rg	Salles	Entrées semaine	Évol. 2004/05	Cumul* 2005	Évol. 2004/05
1	UGC CINÉ CITÉ LES HALLES	69 729	+18%	2 755 557	-6%
2	UGC CINÉ CITÉ BERCY	53 380	+9%	2 366 808	-11%
3	UGC CINÉ CITÉ ROSNY	44 903	+12%	1 897 513	-11%
4	PATHÉ BELLE ÉPINE	39 876	+36%	1 492 350	-13%
5	GAUMONT CARRÉ SÉNART	35 476	+44%	1 182 358	-7%
6	REX	33 878	+21%	473 834	-20%
7	GAUMONT DISNEY VILLAGE	31 543	+36%	1 035 520	-24%
8	PATHÉ WEPLER	29 424	+21%	1 118 362	-7%
9	GAUMONT PARNASSE	29 307	+12%	1 111 082	-18%
10	GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES	27 622	+14%	1 150 837	0%
11	MK2 BIBLIOTHÈQUE	26 231	+41%	983 493	0%
12	UGC CINÉ CITÉ SQY OUEST**	26 087	+77%	765 731	NS
13	UGC CINÉ CITÉ CRÉTEIL**	24 755	+46%	900 189	NS
14	MÉGARAMA VILLENEUVE	24 044	+67%	699 315	-8%
15	GAUMONT AQUABOULEVARD	23 485	+20%	911 898	-10%
16	PARAMOUNT OPÉRA	22 645	+81%	630 295	-11%
17	MK2 QUAI DE SEINE/LOIRE****	20 010	+150%	547 384	+12%
18	PATHÉ QUAI D'IVRY	19 470	+53%	602 477	-14%
19	UGC GEORGE V	18 485	-13%	938 574	-14%
20	PATHÉ BOULOGNE	17 449	+27%	599 639	-4%
21	UGC MONT-PARNASSE	17 091	+7%	685 889	-7%
22	UGC NORMANDIE	16 592	+40%	586 365	-9%
23	UGC 4 TEMPS LA DÉFENSE	16 504	+26%	575 322	-14%
24	UGC CINÉ CITÉ NOISY-LE-GRAND	16 355	+19%	574 854	-21%
25	MEGA CGR ÉVRY	15 558	+124%	389 402	-5%
26	MEGA CGR TORCY MARNE-LA-VALLÉE**	15 238		320 601	
27	MEGA CGR MANTES-LA-JOLIE	14 957	+97%	312 563	-2%
28	CYRANO VERSAILLES	14 226	+54%	416 830	-21%
29	UGC VÉLIZY	13 990	+38%	486 565	-19%
30	GAUMONT ALÉSIA	13 361	+39%	456 584	+22%
31	UGC LYON BASTILLE	13 345	+29%	449 731	-14%
32	MEGA CGR ÉPINAY-SUR-SEINE	13 330	+127%	269 194	-1%
33	GAUMONT CONVENTION	12 825	+58%	416 668	+5%
34	GAUMONT GRAND ÉCRAN ITALIE	12 492	+191%	235 902	-12%
35	GAUMONT SAINT-DENIS	12 308	+49%	355 745	-9%
36	GAUMONT OPÉRA PREMIER	11 121	+21%	399 772	-7%
37	MK2 GAMBETTA	11 029	+21%	354 456	-8%
38	UGC GOBELINS	10 680	+1%	470 477	-11%
39	UGC DANTON	9 472	+36%	371 986	-5%
40	UGC MAILLOT	9 382	+9%	341 505	-10%



* à partir du 1/1/2005. ** Sites ouverts en 2004. *** Sites ouverts en 2005. **** Extension en 2005.

Les chiffres/Paris-périphérie

ANNEXE 5 - Tableaux

Tableau 1 : Chiffres comparatifs (Année 2004)

N°	ENSEIGNE	Nb écrans	Fau teuils	Code Postal	Distributeur	Quartier	Séances	Entrées	Ratio seuil entrées	Ratio
01	MK2 ODEON	5	815	75006	MK2/ EuroPalaces	Quartier Latin	9 647	424 589	297475	1.427
02	UGC GOBELINS	7	1 148	75013	UGC	Italie- Gobelins	15 133	592 030	419 020	1.413
03	MK2 QUAI DE SEINE	6	992	75019	MK2/ EuroPalaces	La Villette	11 362	495 121	362 080	1.367
04	UGC ODEON	4	816	75006	UGC	Quartier Latin	8 853	403 235	297 840	1.354
05	MK2 BEAUGRENELLE	6	1 033	75013	MK2/ EuroPalaces	Invalides- Grenelle	11 670	397 884	377 045	1.055
06	GAUMONT GRAND ECRAN	3	848	75013	EuroPalaces	Italie- Gobelins	4 803	301 058	309 520	0.973
07	GAUMONT OPERA-	5	1 010	75013	EuroPalaces	Boulevards	9 134	358 571	368 650	0.973
08	MK2 NATION	4	976	75012	MK2/ EuroPalaces	Bastille- Nation	6 791	285 276	356 240	0.800
09	PARNASSIEN	7	842	75014	Divers	Montparnasse	13 289	244 611	307330	0.796
10	MK2 BIBLIOTHEQUE	14	2 741	75013	MK2/ EuroPalaces	Italie- Gobelins	26 231	766 335	1 000465	0.766
11	UGC TRIOMPHE	4	1 017	75013	UGC	Champs- Elysées	6 584	242 801	371 209	0.654
12	UGC CONVENTION	4	1 057	75014	UGC	Invalides- Grenelle	6 946	241 078	385 805	0.625
13	GAUMONT ALESIA	7	1 785	75014	EuroPalaces	Alésia-Denfert	10 524	369 155	651 525	0.567
14	GAUMONT GOBELINS	5	1 162	75013	EuroPalaces	Italie- Gobelins	8 676	227 625	424 130	0.537
15	MISTRAL	5	870	75014	EuroPalaces	Alésia-Denfert	9 081	167 320	317 550	0.527
16	BRETAGNE	2	1 020	75013	EuroPalaces	Montparnasse	4 164	191 715	372 300	0.515
17	MIRAMAR	3	927	75014	EuroPalaces	Montparnasse	6 423	170 867	338 355	0.505

(Sources : Sur les Toiles de Paris)

Les chiffres du Grand Ecran doivent tenir compte du moindre nombre de séances et de salles, ainsi que du prix moyen de la place, l'un des plus élevé de la capitale.



Tableau 2 : Grand Ecran Italie (1993-2005)

Année	Séances	Entrées	Seuil		
			/Entrées	Recettes / €	Seuil / €
2005	4 803	270 000	309 520	1 876 006	1 392 400
2004	4 803	301 058		2 091 802	
2003					
2002		383 889		2 694 028	
2001	4 801	392 229		2 645 517	
2000	4 874	375 600		2 556 436	
1999	4 874	382 667		2 658 754	
1998	4 789	463 096		3 230 701	
1997	5 080	563 074		3 988 660	
1996	5 214	526 982			
1995		514 648		3 576 070	
1994		506 513			
1993		467 419			

Équilibre / Déficit

(Sources : Sur les Toiles de Paris)

D'après ce tableau, force est de constater que malgré la diminution du nombre des entrées, la salle se maintient depuis 2004 au-dessus de son seuil de rentabilité en dépit de la qualité médiocre de sa programmation.

ANNEXE 6

QUELQUES CHIFFRES d'ENTRÉES 2004

Octobre 2004 :

COLLATERAL - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 4531

Mk2 Bibliothèque : 4151

UGC Gobelins : 3580

G Parnasse : 6523

Pathé Quai Ivry : 3273

Septembre 2004 :

LA MORT DANS LA PEAU - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 3467

Mk2 Bibliothèque : 2987

UGC Gobelins : 2289

G Parnasse : 5493

Pathé Quai Ivry : 3054

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 2076

Mk2 Bibliothèque : 1732

UGC Gobelins : 1504

G Parnasse : 3262

Pathé Quai Ivry : 1848

Juillet 2004 :

SPIDER MAN 2 - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 8199

G.Marignan : 6903

Mk2 Bibliothèque : 7535

UGC Gobelins : 5863

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 3599

G.Marignan : 3140

Mk2 Bibliothèque : 2602

UGC Gobelins : 2484

G Parnasse : 3082

Pathé Quai Ivry : 3598

Fin Juin 2004 :

SHREK 2 - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 7486 (VO)

G.Marignan : 8156 (VF/VO)

Mk2 Bibliothèque : 11420 (VF/VO)

UGC Gobelins : 8608 (VF)

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 3903

G.Marignan : 5103

Mk2 Bibliothèque : 5424

- 3^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 2473

G.Marignan : 3777

Mk2 Bibliothèque : 3399

Juin 2004 :

HARRY POTTER - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 9202

G.Marignan : 7158

Mk2 Bibliothèque : 7783

UGC Gobelins : 5716

G Parnasse : 9236

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 4394

G. Marignan : 4024

Mk2 Bibliothèque : 3296

UGC Gobelins : 3553

G Parnasse : 4024

- 3^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 2682

G.Marignan : 2069

Mk2 Bibliothèque : 1897

UGC Gobelins : 1943

G Parnasse : 2664

Mai 2004 :

TROIE - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 5825

G.Marignan : 5360

Mk2 Bibliothèque : 3023

UGC Gobelins : 2862

G Parnasse : 5416

Pathé Quai Ivry : 4608

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 4259

G. Marignan : 4569

Mk2 Bibliothèque : 2367

UGC Gobelins : 2901

G Parnasse : 4232

Pathé Quai Ivry : 4254

- 3^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 3183

G.Marignan : 3395

Mk2 Bibliothèque : 1691

UGC Gobelins : 1951

G Parnasse : 3061

Pathé Quai Ivry : 2906

Déc 2003 :

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 12913

G.Marignan : 8748

Mk2 Bibliothèque : 12650

(Sources : R)

ANNEXE 8

Extrait du courrier d'un salarié d'EuroPalaces au Comité d'Entreprise – Octobre 2004

Je vous confirme qu'une réunion a bien été tenue en mars 2004 au Grand Ecran en présence de la direction et de la responsable des relations humaines. Donc bien avant la G.P.E .

Les propos qui ont été tenus lors de cette réunion sont les suivants :

- Si un poste vous intéresse prenez-le, sinon vous avez encore le temps, le Grand Ecran n'est pas prêt de fermer.
 - Nous réfléchissons et cherchons des solutions pour sauver le G-Ecran.
 - A la question : « Est-ce que le G.Ecran est en vente ? » la réponse collégiale, après hésitation, a été : NON !
- Donc imaginez notre étonnement quand 2 mois après on nous annonce la fermeture du cinéma.
Jusqu'à ce jour plus aucune nouvelle de la part de la direction générale !

Le G.Ecran n'a pas bénéficié des attentions qu'une salle mérite lorsqu'elle est en difficulté.

- Pas d'investissement côté décoration (coup de peinture dans les halls, éclairage.....), d'ailleurs des remarques avaient été faites à ce sujet suite à l'ouverture proche, à l'époque, du MK2 Bibliothèque. La réponse de Mr EPSTEIN , directeur d'agglomération à l'époque : « Pas d'investissement pour le moment, on verra après l'ouverture du MK2 ! On ne fera pas la même erreur que le Kinopanorama. ». Drôle de façon de fidéliser la clientèle !

- Aucun effort n'a été fourni dans l'organisation ou la création de soirées événementielles. Pourtant le G.Ecran est une des salles parisiennes, si ce n'est d'EUROPALACES, la mieux équipée que ce soit coté matériels sonores ou d'éclairages pour ce genre de soirée. Je rappelle que Gaumont avait créé cette salle pour ce type d'évènement.

Pendant longtemps les avant-premières se faisaient au Grand Ecran. Pourquoi du jour au lendemain plus aucune ne s'est faite dans ce cinéma ? Officiellement c'est UGC Bercy qui récupère ces soirées. Un simple multiplexe qui n'a pas de salle cocktail, de loges, de monte-charge (pour le matériel). Il a bon dos l'UGC Bercy.

Et justement nous arrivons aux problèmes de programmation que fait subir UGC au grand groupe européen d'exploitation qu'est EUROPALACES et plus précisément le G.ECRAN.

Le discours qui nous a été tenu pendant ces 3 dernières années c'est : « Le G.Ecran ne peut accéder à tous les gros films parce qu'UGC bloque ». Apparemment c'est UGC qui fait la loi côté programmation et non plus les distributeurs qui choisissent les salles ! A quoi ça sert de nous seriner qu'EUROPALACES est un graannnd groupe européen , qu'il est le plus fort ,etc. ,etc....si c'est pour se faire bouffer par la concurrence !!

La seconde raison des problèmes de programmation, c'est qu'entre le Gaumont Alésia, le Gaumont Convention et le Gaumont Grand Ecran il faut choisir. C'est à dire que ces 3 salles ne peuvent soit-disant programmer le même film. Pourquoi ? On ne sait pas. Ce problème ne s'est jamais posé quand la GAUMONT gérait ces salles. Alors fabulation, mauvaise gestion de la programmation ou manque d'autorité de la part d'EUROPALACES ?

En tout cas, depuis qu'officiellement le G.Ecran fermera ses portes, il n'y a plus de problèmes de programmation, plus d'UGC qui bloque, et quelques petites avant-premières les mardi soir (avant c'était "UGC Gobelins qui les faisait" ou "le distributeur qui ne voulait pas" !).

Pour finir voici quelques chiffres 2004 (pièce jointe « Chiffres entrées ») de la fréquentation du G.Ecran, comparés avec MK2 Bibliothèque, UGC Gobelins, Gaumont Marignan et le Pathé quai d'Ivry : NO COMMENT !!

Voilà tout ça pour dire que c'est un beau gâchis auquel EUROPALACES aura apporté tout son savoir-faire de grand groupe européen.

Permettez-moi 2 petites questions :

- J'ai lu dans un des derniers rapports du CE que la direction générale avait tout fait pour sauver le Grand Ecran.

Qu'est-ce qu'elle entend par « **avoir tout fait** », à part bien sûr de réduire la masse salariale ?

De plus, elle n'a pas tout fait puisque le Directeur n'a pas été remplacé. Pourtant, c'est bizarre, quand un site rencontre des difficultés, la direction générale n'hésite pas à le changer. Peut-être qu'il fait trop bien son travail...

- Comment se fait-il que 2 complexes quasi identiques, à 150 mètres l'un de l'autre, aux salles de qualités égales, ne fassent pas le même nombre d'entrées ? A cause de la programmation me direz-vous. Bingo. On y revient.

L'UGC Gobelins a tous les films et le Gaumont Gobelins, les miettes. Pourquoi ? Mystère. Un complexe qui ne marche pas est peut-être plus facile à fermer qu'un complexe qui cartonne. Serait-ce fait exprès..... ? Qu'en pense la Direction Générale ?

J'invite ceux qui ne connaîtraient pas encore le Gaumont Grand Ecran à venir voir cette superbe salle qui est encore à ce jour le plus grand écran de Paris (24 mètres sur 10 mètres).

Vive le Pop corn , vive Europalaces !

Ps : Accès G Ecran par Métro Place d'Italie (lignes 7, 6 et 5) plus 5 lignes de bus, 1200 places parking centre commercial

ANNEXE 9

DÉRIVES OBSERVÉES DANS LA GESTION DU GRAND ECRAN ITALIE DEPUIS LA FUSION DES SALLES PATHÉ-GAUMONT EN 2001 AU SEIN DU CONSORTIUM EUROPALACES

Depuis la construction des multiplexes à proximité, on a pu constater :

- aucune mise en valeur de la salle pour contrer les effets de cette concurrence annoncée ;
- une programmation souvent inadaptée ;
- l'abandon des obligations liées à l'article 5-5.2 du cahier des charges (manifestations de prestige, avant-premières, congrès, conférences, etc...) ;
- l'absence de films en version française, correspondant pourtant au goût du public du quartier, poussé de ce fait à désertier la salle pour la concurrence ;
- l'absence de visibilité des programmes, mal affichés dans la presse et sur internet ;
- la disparition de tous les petits "plus" qui contribuaient à la renommée de la salle (spectacle laser avant la séance, film sur Paris à l'attention des touristes...).

On peut aussi s'étonner qu'au vu des mauvais résultats annoncés, il n'y ait eu aucun changement de direction pendant des années, contrairement aux habitudes du groupe qui fait régulièrement "tourner" les directeurs d'un site à un autre.

Que dire encore des rumeurs insidieuses mettant en avant des défauts techniques soi-disant insurmontables, ou faisant passer pour obsolète une salle considérée à la quasi-unanimité des professionnels autorisés comme LA salle du XXIème siècle... ?

Malgré cette succession de traitements aberrants, le Grand Ecran résiste jusqu'au bout et continue à afficher des performances non négligeables dans ce contexte : 270 000 entrées sur 2005 (chiffre qui serait susceptible d'augmenter rapidement si la salle se trouvait correctement programmée et gérée, ne serait-ce qu'en respectant les dispositions de son cahier des charges).

Plus grave encore : le Comité d'Entreprise - tenu dans l'ignorance des accords passés avec la Ville de Paris - n'a pas eu entre les mains les éléments nécessaires pour prendre sa décision d'autorisation de fermeture en toute connaissance de cause !

Le Monde

WEEK-END

www.lemo

BELGIQUE, LUXEMBOURG

SAMEDI 25 JUIN 2005

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE CG

Les difficultés des grandes salles de cinéma parisiennes

Le Grand Ecran Italie doit fermer en décembre

LE 5 JUIN 1992, la salle de cinéma Gaumont Grand Ecran, avec le plus grand écran de Paris (240 mètres carrés), place d'Italie, était inaugurée en grande pompe par Jacques Chirac, alors maire de la capitale, et Nicolas Seydoux, PDG de Gaumont, avec un film de Jean-Jacques Beineix, *IP5* (*Le Monde* du 6 juin 1992). L'édifice conçu par l'architecte Kenzo Tange, s'inscrivant parmi les grands chantiers de l'Etat, avait pour mission de réconcilier Paris avec son 13^e arrondissement, trop mutilé pendant une vingtaine d'années. La salle de 650 places était flanquée de deux salles plus petites (100 fauteuils chacune).

Treize ans plus tard, ce beau projet a fait long feu. La fermeture de ce petit complexe cinématographique est programmée pour la fin de l'année, au profit sans doute de boutiques de décoration et de prêt-à-porter. Les riverains s'en émeuvent, tout comme bon nombre de réalisateurs (dont Patrice Chéreau, Christophe Barratier ou Claude Lelouch) et d'anciens ministres de la culture (Jack Lang et Jacques Toubon), qui ont signé une pétition contre la fermeture de ces salles parisiennes. « *Les riverains de la place d'Italie appellent à la mobilisation contre une nouvelle étape vers la marchandisation de notre société* », déplore cette pétition.

Le maire (PS) du 13^e arrondissement de Paris, Serge Blisko, explique au *Monde* qu'il « *est navré de cette décision d'EuroPalaces [la société formée en 2001 par la fusion de Gaumont et Pathé] de fermer les salles. Il n'existe pas de réglementation comme celle qui existe pour les salles de spectacles, permettant d'empêcher cela. Seule une convention signée en 1991 avec les exploitants les oblige à ne pas détourner les salles de leur activité cinématographique. Cette convention est applicable jusqu'en novembre 2006. Or, EuroPalaces a perdu la moitié de ses spectateurs depuis 1992 et nous avons juste obtenu que le Grand Ecran ne ferme qu'à la fin de l'année 2005.* »

PLUS QUE TROIS

« *La concurrence des multiplexes à Paris (des Halles, de Bercy) tout comme de la banlieue sud (Créteil et Ivry-sur-Seine) se fait sentir* », ajoute le maire. D'autant plus que la programmation du Grand Ecran ne lui confère aucune spécificité, comme celle plus cinéphilique du MK2 Bibliothèque, lui aussi implanté dans le 13^e arrondissement.

Régine Hatchondo, déléguée de la mission Cinéma de la Mairie de Paris, souligne que « *la Ville n'a pas pu faire jouer le fonds d'aide aux salles indépendantes - il n'est attribué qu'à celles qui comptent moins de*

7 500 entrées par semaine. Un accord est toutefois intervenu pour qu'EuroPalaces installe dans un autre complexe récemment fermé, le Gaumont Rodin (toujours dans le 13^e arrondissement), la Fondation Pathé, qui mettra ses archives à disposition du public et des chercheurs. Et l'exploitant s'est engagé à lancer un plan de rénovation d'un autre cinéma de l'arrondissement, le Gaumont Fauvettes ». La direction d'EuroPalaces, qui a par ailleurs récemment engagé des travaux de rénovation dans ses salles Gaumont-Alésia (avenue du Général-Leclerc, 14^e arrondissement), n'a pas souhaité commenter ces informations.

Après cette fermeture qui suit celle, voilà trois ans, du Kinopanorama, dans le 15^e arrondissement, il ne restera plus dans Paris que trois salles de plus de 600 places n'appartenant pas à un multiplexe : le Grand Rex (classé monument historique) et le Max Linder sur les Grands Boulevards, et l'UGC-Normandie sur les Champs-Élysées.

Depuis 2002, douze salles parisiennes ont fermé, mais seize se sont ouvertes (dont quatorze au sein du MK2-Bibliothèque). Six autres salles MK2 doivent ouvrir cet automne sur le quai de la Loire (19^e).

Nicole Vulser

La dernière séance

« **E**t le rideau sur l'écran est tombé », chantait Eddy Mitchell, reprenant le titre d'un film mélancolique de Peter Bogdanovich (*La Dernière Séance*, 1971). La fermeture définitive du Gaumont Grand Écran Italie (Paris XIII^e), le 2 janvier dernier, tranche tristement avec l'embellie de la fréquentation observée en ce début d'année (et le dopage consécutif du fonds de soutien) grâce au succès record des Bronzés 3. Trois ans après la fermeture du Kinopanorama, autre emblème de l'équipement parisien, voilà que Gaumont, fleuron de l'industrie française, ferme la salle qui fut le fer de lance de sa politique urbaine dans les années 90 : 650 sièges club, un écran de 24 mètres de base (à son ouverture en juin 1992, le plus grand d'Europe, salles Imax exceptées), un design haut de gamme. Il fut un temps où les salles de quartier fermaient (et l'on s'en est ému à juste titre). Voilà que le mal touche à nouveau les salles commerciales projetant des films grand public. La raison avancée par Europalaces-Gaumont pour cette fermeture (une chute de la fréquentation de 12 % en 2005) laisse songeur. De même qu'on peut légitimement être choqué quand une entreprise, bénéficiaire plusieurs années durant, se met à licencier dès que son chiffre d'affaires cesse d'augmenter, on conçoit mal qu'après une hausse régulière de la fréquentation une chute si peu significative suffise à sonner le glas d'un équipement d'une telle envergure. D'autant que la baisse moyenne de la fréquentation des salles parisiennes en 2005 a été de 10,5 %, soit à peine inférieure à celle du Grand Écran Italie. Cette fermeture met au jour un principe inquiétant, celui du pouvoir décisionnaire unilatéral des sociétés d'exploitation dans le maintien ou non d'équipements culturels, sans que l'État ou les collectivités locales aient leur mot à dire. Peut-on se satisfaire de la réponse du maire de Paris, lorsqu'il affirme que la Ville ne peut rien dans cette affaire ? Le coût des loyers payés par les cinémas n'est-il pas, entre autres, responsable de

l'augmentation de leurs dépenses ? S'il n'est pas souhaitable que les fonds du ministère de la Culture destinés au renouveau des salles, déjà maigres, aillent à d'autres cinémas qu'à ceux qui programment courageusement films d'art et essai et de répertoire, ne peut-on envisager de trouver ailleurs (dans les crédits des ministères de l'Équipement ou de l'Industrie, par exemple) des encouragements au maintien de l'exploitation cinématographique d'infrastructures de cette qualité ? Aux dernières nouvelles, le Gaumont de la place d'Italie deviendrait une extension du centre commercial adjacent. La société est pourtant bien placée pour savoir que la rénovation porte ses fruits : son complexe d'Alésia, dans le XIV^e arrondissement (un quartier résidentiel et excentré comparable à la place d'Italie), a connu une hausse de la fréquentation de plus de 20 % en 2005, suite à la rénovation de ses sept salles. Il faut souligner que Gaumont classe huit de ses complexes dans les 26 premiers de France. Et que même les deux premiers du classement, les UGC Ciné-Cité des Halles et de Bercy (Paris I^{er} et XII^e), accusent une baisse de 6 % et 10,5 % de leurs entrées en 2005.

Peut-on laisser opérer une multinationale (qui plus est lorsqu'elle cumule les secteurs de la production, de la distribution et de l'exploitation) à sa guise, et lui permettre de fermer des salles en ville, quand elle ouvre ailleurs des multiplexes où le coût de la place de parking et le pop-corn vendu au kilo assurent un revenu confortable qui font de la projection cinématographique un aspect seulement d'une sortie au cinéma ? Qu'on ne nous réponde pas que les films porteurs pour ce type de salles ne sont pas assez nombreux. Rien que sur les deux derniers mois, le cinéma américain nous a offert des œuvres de qualité qui sont aussi des films spectaculaires (de *Munich* à *Syriana* en passant par *Le Nouveau Monde*) et auraient trouvé une place naturelle sur ces beaux écrans qui disparaissent l'un après l'autre.

Grégory Valens

ANNEXE 12

POSITIF – Mars 2006 – Bloc-note



Mercredi 4

Ne cherchez plus dans *Pariscope* la salle du Gaumont Italie, qui a fermé ses portes. Une des plus grandes salles parisiennes par sa capacité, une des meilleures pour sa qualité de projection, celle qui fut un temps un des vaisseaux amiraux de la maison Gaumont n'arrivait plus à enchaîner assez de films porteurs pour la remplir. Depuis huit ans, elle perdait de l'argent, dans un quartier peu favorisé en matière de cinéma. Gaumont a dû renoncer à une de ses plus belles salles.

Hubert Niogret